

anglaise, établie sur le solide fondement de la bonne foi et dont le vaste et merveilleux empire a pour ciment un esprit large et puissant de tolérance.

Prouvons aujourd'hui, dans cette trentième année de notre existence, que nous sommes, comme nous l'étions dans les jours pénibles de notre enfance, dignes d'exercer la domination et de figurer parmi les nations les meilleures et les plus grandes.

Ce sont là, Monsieur l'Orateur, les paroles prononcées par l'honorable député de Toronto-nord. Il était ici en 1896, après l'élection générale, à la suite de la défaite du Gouvernement dont il était l'un des membres. L'honorable député de Beauhar- nois (M. Bergeron) déclara hier soir que sir Charles Tupper, qui était alors le chef de ce parti dans l'opposition, assisté de l'hono- rable député de Toronto-nord, avait dit qu'il était encore prêt à passer une loi ré- médiatrice et somma le Gouvernement d'en présenter une. L'honorable M. George Eu- las Foster siégeait à ses côtés et approuva cette déclaration; il n'avait donc pas enco- re, à cette époque, changé d'opinion, et les discours qu'il avait prononcés le liaient en- core, du moins pour la durée de ce Parle- ment. Or, qu'a dit cet honorable député en 1905? Voici ses paroles:

Je ne regrette aucunement ce que j'ai fait en 1896. Dans des circonstances semblables je fe- rais encore la même chose, mais cela ne veut pas dire que j'agisrais de même dans l'avenir, les circonstances ayant changé. Pourquoi? Parce qu'il y a un pouvoir qui, après tout, est plus grand que la constitution. Nous avons invoqué la constitution en 1896. Nous nous sommes efforcés de lui donner tous ses effets dans une clause qui était claire, et nous en avons été empêchés par le chef d'un grand parti. Ce chef et son parti se sont ensuite pré- sentés devant le peuple en 1896, 1900 et 1904 et le peuple les a approuvés. Le peuple a dit qu'il ne voulait pas de législation réparatrice. Dans l'intérêt de ces quarante et un pour cent de la population dont on a parlé dans cette Chambre, dans les intérêts particuliers de la province de Québec, le parti conservateur a essayé de rendre à la minorité ses droits de la seule manière que nous pouvions le faire suivant la constitution. Nous en fûmes empê- chés par le parti libéral, et durant trois élec- tions successives, ce parti a prêché qu'on ne devait pas toucher aux provinces, quand bien même la minorité d'une province serait privée des droits qui lui sont garantis en vertu de la constitution, et je n'hésite pas à dire que je ne me propose nullement, tant que l'herbe pous- sera et que l'eau coulera, de m'opposer à la volonté du peuple canadien, trois fois expri- mée.

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Toronto-nord a sommé le député d'Ottawa (M. Belcourt) de se rétracter quand celui-ci lui fit observer qu'il avait changé d'opinion lorsqu'il avait constaté que son attitude ne lui rapportait rien. Je regrette que l'hono- rable député de Toronto-nord soit absent, car je lui aurais posé deux questions. Il dit que, à deux ou trois reprises, le parti con- servateur s'est efforcé de faire passer une

loi rémédiatrice; mais qu'en 1896, qu'en 1900, qu'en 1904, il fut défait. Je ne con- nais rien de l'élection de l'honorable député en 1900, mais je lui demanderai si, lorsqu'il s'est présenté dans la circonscription de Toronto-nord, en 1904, il avait pour article de son programme la mesure de coercition qu'il préconisait en 1896. Prétend-il qu'il a invité les électeurs de Toronto-nord à ap- puyer ce programme de coercition de 1896? Il n'osera pas le dire. C'est un simple moyen qu'il prend de répudier les principes qu'il défendait alors. Je ne sais trop ce que l'honorable député a en vue, mais je ne pense pas que le public s'aveugle sur le sens de ses paroles. Dans un de ses dis- cours, il a fait cette observation: Soyez honnête, si non le public vous tiendra res- ponsable. Il doit se figurer le public bien aveugle s'il pense qu'il ne le tiendra pas responsable de son attitude sur cette ques- tion. Je ne crois pas,—et je suis un com- mettant de l'honorable député, en ma quali- té d'habitant de Toronto-nord,—je ne crois pas que les électeurs de cette circonscrip- tion conçoivent une meilleure opinion de lui à cause de sa conduite. Les électeurs de cette circonscription se rendront compte peut-être qu'il est prêt à sacrifier, sur leur autel, tous ses principes ainsi que toute son histoire passée; mais ce sera à eux de dire, comme ils en auront peut-être l'occa- sion avant longtemps, si ce sacrifice de ses opinions est une compensation suffisante de celui qu'ils ont fait en lui assurant un refu- ge chez eux après qu'il eut erré durant qua- tre années dans ce désert si froid de la dé- faite politique. Il est probable, qu'à m'en- tendre discuter cette question aujourd'hui sur le ton que j'ai pris, on s'aperçoit que que j'éprouve un certain sentiment de triomphe de ce que j'ai pu vivre assez longtemps pour voir l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) et ses col- lègues d'avant 1896 énoncer et défen- dre en cette Chambre les principes mêmes qu'ils dénonçaient quand ils étaient procla- més par Dalton McCarthy. Sur la question de la langue, les opinions de M. Dalton McCarthy ont été acceptées, de même que ses opinions sur la question des écoles. Il ne reste plus que cette question aujourd'hui, et si la réforme n'est pas encore accomplie, du moins avons-nous le plaisir de savoir que ceux qui dénonçaient Dalton McCarthy le plus énergiquement se font aujourd'hui les défenseurs des opinions qu'ils condam- naient chez lui.

Je ne m'excuse pas de parler de cette ma- nière de l'honorable député de Toronto-nord. Je crois que je suis justifiable de le faire; et j'ajoute que dans la mesure où ces dis- cours dévoilent l'hypocrisie et l'apostasie, ils ne peuvent faire aucun tort. Je m'atten- dais à voir l'honorable député de Grey-est (M. Sproule) à la fin du discours de l'hono- rable député de Toronto-nord (M. Foster), aller le féliciter et le recevoir comme un nouvel auxiliaire. Il n'en a rien fait, bien